

Département du Jura
 Arrondissement de Lons le Saunier
 Nombre des Conseillers : 15
 Conseillers en fonction : 14
 Conseillers présents : 11

Séance du 7 septembre 2023
Sous la présidence de
Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire

Convocation : le 01 septembre 2023
 Affichage : du 8 au 20 septembre 2023

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, DUVAL Jean-Marc, BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, DUVAL Vincent, CATTENOZ H, Mmes CATTENOZ Myriam, PARENT Bénédicte, CLEMENT Anne-Laure

Absents excusés : M SONNET Jocelyn, Mmes STEINMESSE Joëlle et GRAS Christine

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 9 juin 2023 ;
- 2 Compte-rendu des délégations prise par le Maire ;
- 3 Droit de préemption urbain ;
- 4 Modification du montant de la délégation accordée au Maire pour le droit de préemption ;
- 5 DM budget eau, budget Lotissement : transfert de crédits ;
- 6 Aligement et vente de terrains Chemin de la Chapelle ;
- 7 RPQS 2022 (joint à la convocation)
- 8 Présentation du Rapport du SYDOM du Jura <https://www.letri.com/documentation> ;
- 9 Questions diverses

Objet : Signature du registre des délibérations du 9 juin 2023

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire

- ✓ Droit de préemption urbain : **décision de renonciation**
 - Enregistrement 20233938903 du 02 juin 2023
 Vente LACROIX Benoît : parcelles B 967 et 999 d'une contenance de 10 a 29 ca avec maison d'habitation. Acquéreurs : Monsieur CLEMENT Daniel et Madame BETTINELLI Pascale
 - Enregistrement 20233938904 du 12 juin 2023
 Vente COLIN Stéphane : parcelles B 841 et B 1156 d'une contenance de 10 a 83 ca avec maison d'habitation. Acquéreurs : Monsieur VIGNERON Steven et Madame LEGER Marie-France
 - Enregistrement 20233938905 du 10 juillet 2023
 Vente BEJEANNIN Pascal : parcelles B 680, B 947 et B 1292 pour une contenance de 14 a 65 ca avec maison d'habitation. Acquéreur : Madame GUY Alizée
 - Enregistrement 20233938906 du 21 juillet 2023 (voir délibération 2023-026)
 Vente PAGET Fabrice : parcelle ZA 115 pour une contenance de 10 a 475 ca avec maison d'habitation. Acquéreurs : Monsieur et Madame FLEURY Rudy

- Enregistrement 20233938907 du 29 août 2023
Vente BOUASRIA Larbi : parcelle A 902 pour une contenance de 6 a 45 ca avec maison d'habitation. Acquéreur : Madame CHAMBERT Marie-Thérèse
- Enregistrement 20233938908 du 1^{er} septembre 2023
Vente MILLET Philippe et Marie-Noëlle : parcelle ZA 84 d'une contenance de 14 a 20 ca avec maison d'habitation 30% en pleine propriété dans l'indivision. Acquéreur : Monsieur DURBET Mathieu

Délibération 2023-026

OBJET : Droit de préemption urbain pour la parcelle ZA 115 située 5 Rue de la Pèle pour un montant > 300 000 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu délégation du Conseil Municipal, par délibération en date du 3 septembre 2020, pour exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites suivantes :

- Limites géographiques : zones U et AU suivant le PLU en vigueur,
- Limites financières : en dessous de 300 000 €.

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie le 21 juillet 2023. Le montant de la vente de la parcelle désignée en objet est fixé à 305 000 €, ce qui implique une décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas préempter ce bien.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération 2023-027

OBJET : augmentation de la limite financière autorisée pour la délégation accordée au Maire dans le cadre du droit de préemption urbain

Dans la délibération N° 2020/028 du 3 septembre 2020, le Conseil Municipal a consenti au Maire une délégation pour qu'il exerce, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme lors de l'aliénation de biens avec une limite financière en dessous de 300 000 €.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le cas s'est présenté de vente de biens immobiliers supérieurs à 300 000 €. Les prix augmentant continuellement, il est demandé au Conseil Municipal de revoir cette limite financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de porter la limite financière de la délégation du Maire à exercer les droits de préemption, au nom de la Commune lors d'aliénation de biens immobiliers, en dessous de 350 000 €

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif aux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) qui seront présentées en mairie.

Délibération 2023-028

MESSIEURS DUVAL Damien et Vincent quittent la salle

OBJET : Demande d'alignement et vente de terrains Chemin de la Chapelle

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande d'arrêté d'alignement du Cabinet Colin concernant la parcelle B 1146 située Chemin de la Chapelle.

Le plan cadastral présente la création de deux parcelles sur le domaine communal. Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la vente de ces deux parcelles avant de pouvoir valider l'alignement tel que proposé par le géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la vente des parcelles créées (qui seront numérotées ultérieurement) d'une surface de 26 ca pour le lot C et 46 ca pour le lot D, aux riverains concernés, au prix de 12 € le m2.

CHARGE le Maire de rédiger l'arrêté d'alignement tel que présenté par le géomètre.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cet alignement ainsi qu'aux ventes qui en résultent.

RAPPELLE que les frais notariés de ces ventes seront à la charge des acquéreurs.

DM 2 BUDGET EAU

Objet : Transfert de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6061 Fournitures non stockables | | 3 000.00 € |
| D 022 Dépenses imprévues | 3 000.00 € | |

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Approbation du RPQS : Monsieur le Maire souhaite vérifier certains chiffres. Le document sera présenté à nouveau lors du prochain Conseil Municipal.

Délibération 2023-030

Monsieur Patrice ANTHONIOZ quitte la salle

OBJET : Vente du lot N° 4 Lotissement « Le Petit Marais » à la SCI AVE BELFORT

Monsieur le Maire explique que Monsieur Valentin ANTHONIOZ, qui avait réservé le lot N° 4, a demandé à ce que ce soit la SCI AVE BELFORT, dont il est membre, qui soit l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de substituer la SCI AVE BELFORT à Monsieur Valentin ANTHONIOZ comme acheteur de la parcelle cadastrée B 1310 d'une contenance de 732 m2.

RAPPELLE que le prix de vente du m2 est de 50 € TTC en appliquant la TVA sur la marge.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents.

DM 3 BUDGET EAU

Objet : Transfert de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 61521 Bâtiments publics | | 2 300.00 € |
| D 6541 Créances admises en non-valeur | 1 500.00 € | |
| D 673 Titres annulés sur exercice antérieur | 800.00 € | |

Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

DM 1 BUDGET COMMUNE

Objet : Transfert de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 1641 Emprunts en euros | | 7 000.00 € |
| D 21318 Autres bâtiments publics | 7 000.00 € | |

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Délibération 2023-032

Monsieur Patrice ANTHONIOZ quitte la salle

OBJET : Remboursement de l'avance pour la vente du lot N° 4 Lotissement « Le Petit Marais »

En complément de la délibération N° 2023/030 qui décidait le changement d'acheteur pour le lot N° 4 du Lotissement « Le Petit Marais », il convient de rembourser l'avance versée par Monsieur ANTHONIOZ Valentin et demander la somme complète du lot N° 4 à la SCI AVE BELFORT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTTE de rembourser la somme de 1 827.50 € à Monsieur ANTHONIOZ Valentin.

DEMANDE le paiement du prix total du lot N° 4 c'est-à-dire 36 602.71 € à la SCI AVE BELFORT.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents.

Approbation de la séance du 7 septembre 2023

Délibération 2023/026 : Droit de préemption urbain pour la parcelle ZA 115 située 5 Rue de la Pèle pour un montant > 300 000 € ; **Délibération 2023/027** : Augmentation de la limite financière autorisée pour la délégation accordée au Maire dans le cadre du droit de préemption urbain

Délibération 2023/028 : Demande d'alignement et vente de terrains Chemin de la Chapelle ; **DM 2 BUDGET EAU** : Transfert de crédits ; **Pas de délibération 2023/029** ; **Délibération 2023/030** : Vente du lot N° 4 Lotissement « Le Petit Marais » à la SCI AVE BELFORT ; **DM 3 BUDGET EAU** : Transfert de crédits ; **DM 1 BUDGET COMMUNE** : Transfert de crédits ; **Pas de délibération 2023/031** ; **Délibération 2023/032** Remboursement de l'avance pour la vente du lot N° 4 Lotissement « Le Petit Marais »

| | Signatures Délibération N° 2023/028 | Signatures Délibération N° 2023/030 et 2023/032 | Signatures Délibérations N° 2023/026, 027, 030 et DM |
|---------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| M. GRANDVUINET Gilles, Maire | | | |
| M. ANTHONIOZ Patrice | | Ne vote pas | |
| Mme STEINMESSE Joëlle | Absente excusée | Absente excusée | Absente excusée |
| M. CATTENOZ Laurent | | | |
| Mme GRAS Christine | Absente excusée | Absente excusée | Absente excusée |
| M. DUVAL Jean-Marc | | | |
| Mme CATTENOZ Myriam | | | |
| M. BARRIOD Emmanuel | | | |
| M. DUVAL Damien | Ne vote pas | | |
| M. DUVAL Vincent | Ne vote pas | | |
| M. SONNET Jocelyn | Absent excusé | Absent excusé | Absent excusé |
| M. CATTENOZ Hervé | | | |
| Mme CLEMENT Anne- Laure | | | |
| Mme PARENT Bénédicte | | | |